

Bruxelles, le 13 décembre 2023
(OR. en)

16707/23
ADD 1

ELARG 94
COWEB 162
COEST 669

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Conclusions du Conseil sur l'élargissement
– Déclaration d'États membres

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de l'Allemagne, de la Belgique, de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie et de la Suède à inscrire au procès-verbal du Conseil.

Déclaration de l'Allemagne, de la Belgique, de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie et de la Suède à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil des affaires générales du 12 décembre 2023, en ce qui concerne les conclusions du Conseil sur l'élargissement

"Pour l'Allemagne, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et la Suède, la base des discussions et des décisions à prendre par le Conseil européen est le rapport de la Commission européenne du 8 novembre 2023."
